



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2016

Le 23 novembre 2016, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à 20 h 30 à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints – Mme Dominique ALVIN - Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN - Mme Céline SCellos – M. Johan THENET et Mme Nathalie VIOLLET.

Absents excusés : M. Vincent AIGON (pouvoir donné à M. Georges DUCRET) et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD).

Monsieur Georges DUCRET a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 19 octobre 2016
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels
- 3) SNCF – Suppression du passage à niveau n°37 suite à enquête publique
- 4) TAP – Convention pour activité « anglais »
- 5) Académie Florimontane – Demande d'aide financière
- 6) FOL – Renouvellement convention
- 7) Subventions – Demandes des associations
- 8) Dispositif Voisins vigilants
- 9) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Convention SPA.

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 OCTOBRE 2016 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 19 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) **AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU), **RENONCE** à son droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 16 X0009, présentée par Maître LONCHAMPT, Notaire associé à ANNECY (74) pour le compte de la SAS VIF et relative à la vente d'une parcelle de terrain cadastrée AB 263p (310 m²), sise 87 chemin de la Fruitière Lovagny, en zone Uv du PLU, au prix de 170 000 € + 5 000 € de commission.

3) **SNCF – SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N° 37 SUITE A ENQUÊTE PUBLIQUE** :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la SNCF, dans sa politique d'amélioration de la sécurité, a sollicité la commune afin de fermer définitivement le passage à niveau n° 37, situé au croisement d'un chemin rural et de la voie ferrée d'Aix-les-Bains/Annecy.

Par délibération du 17 juin 2015, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette demande et a autorisé le lancement de la procédure d'enquête publique « commodo et incommodo ». Celle-ci s'est tenue du 5 au 19 octobre 2016 sur la commune de Lovagny, conformément à l'arrêté n° DDT 2016 1291 du 29 août 2016.

A l'issue de cette enquête, la Commune de Lovagny doit se prononcer sur le projet le plus tôt possible et Monsieur le Maire porte à connaissance des élus du rapport du Commissaire-Enquêteur : Mme Pascale ROUXEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONFIRME** la volonté de suppression du passage à niveau n° 37 et prend acte de l'avis favorable du Commissaire enquêteur.

4) **TAP – CONVENTION POUR ACTIVITE « ANGLAIS »** :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Commune de Lovagny a mis en place un atelier d'apprentissage de la langue anglaise auprès des enfants scolarisés à l'école publique, dispositif qu'elle souhaite reconduire sur l'année scolaire 2016/2017.

Le contrat, passé avec le Groupement Employeurs Associatifs de Haute-Savoie (GEA 74), qui permet la rémunération de l'intervenante, Mme Grace CARTER de Poisy (74), ne convient plus à cette dernière. Celle-ci souhaite, en effet, intervenir sous le statut d'auto entrepreneur (en cours d'immatriculation).

Monsieur le Maire présente une nouvelle convention de partenariat selon les modalités suivantes :

- ⇒ Animation de 3 ateliers d'une heure chacun par semaine, par Mme Grace CARTER et par groupes de 10 enfants maximum (les lundis, mardis et jeudis) ;
- ⇒ 20 séances d'une heure par groupe (soit 60 séances au total sur l'année scolaire 2016/2017) ;
- ⇒ Lieu : salle de classe ;
- ⇒ Coût : 2 700 € à l'année (60 séances à 45 € de l'heure), payable mensuellement ;
- ⇒ Durée de la convention : 1 année scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes du projet de convention de partenariat intervenant entre Madame Grace CARTER et la Commune de Lovagny, pour l'animation d'ateliers en anglais, destinés aux enfants de 6 à 11 ans de l'école de Lovagny. Cette convention sera conclue pour l'année scolaire 2016-2017, pour un coût total de 2 700 €, dès que les formalités administratives liées à son nouveau statut auront été réalisées par Mme Grace CARTER.

5) **ACADEMIE FLORIMONTANE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE** :

Monsieur le Maire informe que, par courrier du 30 octobre 2016, l'Académie Florimontane sollicite une aide financière de la Commune de Lovagny pour la mise en œuvre des préconisations d'une étude de positionnement touristique et culturel et des perspectives d'aménagement du site de Montrottier, évaluée à la somme de 23 800 € HT, soit 28 560 € TTC.

L'Académie Florimontane soumet le plan de financement, présentant les différentes sollicitations de subventions, comme suit :

| FINANCEURS | MONTANT | POURCENTAGE |
|--|-----------------|--------------------|
| Conseil Départemental | 6 000 € | 25 % |
| Mme Valérie GONZO-MASSOL M. François DAVIET Conseillers départementaux du canton | 3 000 € | 12.5 % |
| Commune de Lovagny | 3 000 € | 12.5 % |
| Académie Florimontane | 11 800 € | 50 % |
| TOTAL | 23 800 € | 100 % |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** d'attribuer une aide financière à l'Académie Florimontane de 3 000 € TTC. Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2017.

6) **FOL – REEVALUATION DU MONTANT DE LA CONVENTION :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 21 novembre 2008, une convention « centres de vacances » a été passée avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour favoriser le départ des enfants de la Commune de Lovagny en colonies de vacances UFOVAL 74. Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction et la participation journalière est fixée chaque année par délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de porter le montant de la participation journalière aux centres de vacances de l'UFOVAL 74, pour l'année 2017, à la somme de 4.30 € par enfant et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 21 novembre 2008.

7) **SUBVENTIONS – DEMANDES DES ASSOCIATIONS :**

a) – **SPA :**

Monsieur le Maire rappelle que, pour répondre aux obligations faites aux communes ne disposant pas de fourrière sur leur territoire, une convention renouvelable par tacite reconduction a été passée avec la Société Protectrice des Animaux de Marlioz, par délibération du 17 octobre 2005, pour favoriser la lutte contre les chats et chiens errants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du montant de la participation annuelle à la SPA, pour l'année 2017, fixée à la somme de 0.85 € par habitant (contre 0.83 € pour l'année 2016).

b) – **ECOLE DE MUSIQUE :**

Suite à la demande de l'Ecole de Musique de Poisy, en date du 21 octobre 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de lui attribuer une subvention de 225 € (45 € x 5 élèves adhérents de Lovagny).

8) **DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS » :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dispositif «Voisins Vigilants », qui permet aux habitants d'un même quartier de participer à la sécurité de leur cadre de vie. Ce dispositif consiste à créer des « communautés » qui pourront alerter tout fait suspect constaté dans leur voisinage, gratuitement soit par sms, soit en utilisant l'application ou la plateforme *voisins.vigilants*.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer à ce nouveau dispositif pour alerter les personnes inscrites sur la plateforme en cas d'évènements exceptionnels tels que cambriolages, alertes météo, route barrée pour travaux..., pour un coût annuel de 800 € TTC/an.

Cette adhésion comprend : l'abonnement à la plateforme de communication, la signalétique dissuasive personnalisée ainsi que l'accompagnement et le suivi d'un expert dédié au sein de l'organisation « Voisins Vigilants ».

Il est précisé que l'abonnement annuel est pris en charge par la commune, chacun de ses habitants peut, ensuite, s'inscrire gratuitement.

Enfin, la collectivité se réserve le droit de résilier son adhésion en cas de trop faible utilisation.

9) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:**

a) Projet de classe bleue :

Madame Cécile LOUP-FOREST, Adjointe au Maire, présente le projet de classe bleue de l'école de Lovagny, prévu aux Carroz d'Arâches, durant une semaine du 29 mai au 2 juin 2017.

Les élèves de GS, CP, CM1 et CM2 (56 enfants au total) pourront pratiquer des activités sportives, nautiques et nature. Le budget prévisionnel est de 13 242 €.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à une participation financière estimée actuellement à 2 800 €. Ce projet sera réexaminé lors d'une prochaine séance du Conseil.

b) Logiciel 3D Ouest :

Suite à de trop nombreuses erreurs constatées dans le recouvrement, via Internet, des factures relatives au restaurant scolaire et la garderie périscolaire, la Trésorerie de Seynod a conseillé l'utilisation du logiciel 3D Ouest, utilisé par de nombreuses communes et qui se révèle être très performant.

Le coût de ce logiciel s'élève à 4 680 € TTC, avec une maintenance annuelle de 975 €. Ce logiciel, qui sera mis en service dès janvier 2017, facilitera les démarches des familles qui pourront procéder aux inscriptions de leurs enfants aux structures périscolaires, aux paiements sécurisés de ces prestations, au dossier annuel... directement en ligne.

c) Bus SIBRA :

Monsieur le Maire donne lecture, aux élus, de la lettre du 24 octobre 2016 de Monsieur le Vice-Président de la C2A qui vise à la suppression de l'extension de la ligne n° 12 de la SIBRA, qui dessert Lovagny, au 31 août 2017.

d) Repas des aînés :

Le traditionnel repas des aînés aura lieu le dimanche 4 décembre 2016

e) Repas de fin d'année élus/personnel :

Rappel de la soirée élus/personnel : vendredi 16 décembre 2016 dès 19 h 00.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

⇒ Mercredi 14 décembre 2016 – 20 h 30

La séance est levée à 21 h 50.